

Lorient, le 2 février 2011

LETTRE OUVERTE SUR LA SITUATION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DU MORBIHAN, A TOUS CEUX QUI SE PREOCCUPENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, PARENTS, EDUCATEURS, MAGISTRATS, ELUS, CITOYENS....

Année après année au nom des réformes et des réorganisations, les structures d'accueil comme les personnels disparaissent à la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'Etat se désengage, il déserte le terrain de la prévention, il abandonne la protection des jeunes majeurs, il renonce à s'occuper de la protection judiciaire des enfants.

Au nom de la décentralisation, l'Etat s'en remet au département (Conseil Généraux) pour ce qui concerne la protection de l'enfance, et le service public est sommé de ne plus s'occuper des enfants et des adolescents en danger que s'ils ont commis un acte délictueux.

CONCRETEMENT, les Conseils Généraux sont censés :

- Via les cellules départementales de recueils, de traitement et d'information (CRIP), traiter toutes les situations « préoccupantes » et conduire les évaluations nécessaires. Le but est de réduire la saisine du Procureur de la République, puis, à travers lui, celle des Juges des enfants et la P.J.J (secteur public, comme secteur associatif habilité).
- Mettre en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance, chargés de proposer les structures et dispositifs adéquats.
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures éducatives civiles, y compris judiciaires (la P.P.J ne fait plus d'Assistance Educative en Milieu Ouvert ni de P.J.M, ni de placement au civil).

Les budgets nécessaires à ces nouvelles responsabilités des départements sont à trouver par les Conseils Généraux.

Certains départements ont réorienté leur budget ou ont levé des impôts supplémentaires pour faire face.

Dans le Morbihan, nous nous interrogeons sur l'ampleur des dispositions prises... ou non prises.

PARALLELEMENT, LA P.J.J DANS LE MORBIHAN ANNEE APRES ANNEE, MOIS APRES MOIS, REDUIT SES DISPOSITIFS :

- la fin des mesures de protection jeune majeure est actée
- la fin des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert est entérinée
- la fin des mesures de recueil de renseignement socio-éducatif au civil est prononcée
- les mesures de placement éducatif dans le cadre civil sont interdites
- les mesures d'enquêtes sociales seront proscrites au 30 juin prochain.

En juin 2008, le foyer d'action éducative de Vannes fut fermé par décision de la direction départementale de la P.J.J 56.

L'engagement fut pris par la direction à l'époque de pérenniser et renforcer ainsi le Foyer de Lorient par la création d'un dispositif d'hébergement diversifié (placement familial, suivi en F.J.T et studio).

Depuis, la Direction Départementale de la P.J.J du Morbihan a été fermée (en août 2010), son directeur a été promu à la Direction Régionale, laissant sur le carreau des personnels administratifs.

Une Direction « Territoriale » Finistère/Morbihan a été créée avec siège à Quimper. Cette Direction Territoriale programme la fermeture de plusieurs services de milieu ouvert (Ploërmel, Pontivy) et qui d'autre demain ?

Elle prépare la fermeture ou l'absorption des services d'insertion de Vannes et de Lorient d'ici à la fin de l'année 2011 au sein des services de milieu ouvert ou d'hébergement.

Elle organise enfin la disparition du service d'hébergement diversifié du Morbihan, pour le fondre dans un ensemble « territorial », basé à Quimper en lieu et place du futur ex C.P.I (Centre de Placement Immédiat).

Nous craignons la fermeture du Foyer de Lorient, à l'échéance de la construction d'un nouveau Foyer à Pluguffan (29).

Mais que va-t-il rester pour accomplir des missions éducatives ?
Dans le Morbihan... peu de choses si nous ne prenons pas garde !

Est-ce inéluctable ?

OUI, si nous ne réagissons pas.

NON, si comme cela fut le cas dans le Finistère à Quimper, les personnels, les Associations, les différents partenaires, les élus ont fait entendre leurs voix et ont pu différer, au mieux annuler, les menaces de fermeture de structures et de redéploiements.

La P.J.J du Morbihan se meurt et pourtant ses personnels et ses services travaillent, élaborent, au service des missions de protection de l'enfance et de prise en charge des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

La vie et l'espoir sont encore là.

Réagissez, faites savoir et intervenez publiquement pour sauvegarder les acteurs concrets de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Ce courrier a été écrit par des personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du C.A.E de Lorient. Il est diffusé par l'intermédiaire des organisations professionnelles qui permettent cette expression publique. Nous les en remercions.

Correspondance : **Appel** co/ SNPESPJJ FSU - CGTPJJ BP2242 62 avenue de la Marne 56322 LORIENT Cedex

